

COMMISSION DE CIRCULATION DE LA VILLE DE BROCKTON

**INTERDICTION DE PARKING D'HIVER**

**HEURES D'INTERDICTION DE PARKING: MINUIT (12:00 a.m.) à 7:00 a.m.**

**MOIS D'INTERDICTION DE PARKING: 1er Décembre au 1er Avril**

**PAS DE PARKING au COTE AU NOMBRE PAIR de toutes les rues, exceptées celles auquelles une régulation de stationnement à un seul côté a été préalablement destituée, exceptions:**

**PAS DE PARKING DES DEUX COTES des rues ou tronceaux de rues suivants:**

Ames Street  
Battles Street  
Belair Street  
Belmont Street  
Cary Street from Court Street to Centre Street  
Centre Street  
Clifton Avenue from Main St. to Copeland St.  
Commercial Street  
Copeland St from Market St to W. Bridgewater  
Cottage Street  
Court Street  
Crescent Street  
East Ashland Street  
Forest Avenue  
Frederick Douglass Ave (formerly High Street)  
Grafton Street from Belmont St to Menlo Street  
Hereford Street  
Howard Street  
Legion Parkway  
Lincoln Street  
Longwood Avenue  
Lyman Street  
Main Street

Montello Street  
North Cary Street from Court St. to N. Quincy St.  
North Main Street  
North Montello Street  
North Pearl Street  
North Quincy Street  
North Warren Avenue  
Oak Street  
Perkins Avenue  
Pearl Street  
Plain Street  
Pleasant Street  
Quincy Street  
Richmond St from Battles St to N. Warren Ave  
Sawtell Avenue  
School Street  
Summer Street  
Torrey Street  
Warren Avenue  
West Street  
West Chestnut St. from Donald St. to Pearl St.  
West Elm Street  
Winter Street.

**INTERDICTION DE PARKING DU AUX TEMPETES DE NEIGE OU MAUVAIS TEMPS.**

Si à aucun moment le maire ou le commissaire du Département des Travaux Publics annonce une interdiction de parking pour le déblayage de neige ou une mauvaise condition météorologique, le **PARKING SERA INTERDIT DANS TOUTES LES RUES** pour toute la durée de l'état d'urgence..

La pénalité pour toute infraction à une partie de ce règlement sera conforme au barème des amendes pour infraction de parking en vigueur dans la ville de Brockton au moment de la violation, et n'excèdera point l'amende applicable. **Les contrevenants peuvent aussi faire face à des frais de remorquage.** Appelez le (508)-580-7807 de 8:30 a.m. à 4:00 p.m. si vous avez des questions au sujet des nouvelles regulations de parking susmentionnées.